



# CAFDES

## Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale NIVEAU I

### LA FORMATION

#### *Durée & contenu de la formation*

##### **Formation théorique : 700H**

**DF1 – 196 H** : Élaboration et conduite stratégique de projets d'établissement/service

**DF2 – 196 H** : Management et gestion des ressources humaines

**DF3 – 154 H** : Gestion économique, financière & logistique

**DF4 – 154 H** : Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire.

Par alternance sur 30 mois.

##### **Formation pratique – tutorée :**

510h de formation pratique (allègement possible professionnels en poste)

#### *Statut durant la formation*

- En cours d'emploi
- Demandeurs d'emploi

#### *Financement de la formation*

Aides possibles : Pôle Emploi, employeur, OPCO, ...

#### *Conditions d'accès à la formation & sélection*

Les candidats doivent être titulaires :

- Soit d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau II.
- Soit d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures.
- Soit d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans une fonction d'encadrement ou de 3 ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Ou Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré.

## LES DÉBOUCHÉS

Le rôle des directeurs dans ce contexte en pleine évolution : assurer des réponses de qualité, faciliter l'expression des personnes concernées et la satisfaction de leurs besoins, faciliter l'accès à leurs droits et l'exercice effectif de leur citoyenneté.

Le champ d'action des directeurs inclut :

- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques territoriales d'action sanitaire et sociale et à leur évaluation ;
- La définition et la conduite d'un projet d'établissement ou de service à visée stratégique et opératoire ;
- La communication interne et externe ;
- Le management et la gestion des ressources humaines ;
- La gestion économique, financière et logistique.

### Compétences requises

Il/elle doit avoir des capacités d'innovation, le sens du contact, savoir gérer des projets, avoir une attirance pour la recherche et la réflexion.

### Domaines & lieux d'exercice

Il/elle peut exercer dans tous les domaines du secteur social et médicosocial, ainsi que dans le développement social et économique local.

### L'ITSRA C'EST AUSSI...



### OÙ NOUS TROUVER ?



62 avenue Marx-Dormoy  
63000 CLERMONT-FERRAND



Ne pas jeter sur la voie publique.

## CONTACT



04 73 17 01 12



formsup@itsra.net



www.itsra.net